Communiqué de presse Ville de Caen
29 octobre 2026

MANIFESTATION DU SAMEDI 31 OCTOBRE : COMMERCES OUVERTS, STATIONNEMENT GRATUIT ET TRANSPORTS MAINTENUS

Dans le cadre de la manifestation annoncée le samedi 31 octobre, la Ville de Caen fait le point sur les mesures mises en place :

✓ Un tracé en cours de définition pour préserver l'activité de l'hypercentre

Des négociations sont en cours entre la Préfecture et les organisations syndicales afin de déterminer le tracé définitif de la manifestation. L'objectif est de limiter le passage en hypercentre-ville pour préserver l'activité commerciale. **Les commerces resteront ouverts**, et les forces de sécurité seront pleinement mobilisées pour prévenir les troubles à l'ordre public.

✓ Des dispositions spécifiques pour les déplacements et le stationnement

Afin de faciliter les déplacements en ville, **les transports en commun seront maintenus**, à l'exception des arrêts desservant l'hypercentre.

Le stationnement sera exceptionnellement gratuit sur l'ensemble de la journée du samedi 31 octobre. En raison de contraintes techniques ne permettant pas d'intervenir sur les horodateurs, les agents de surveillance de la voie publique (ASVP) n'effectueront aucun contrôle du stationnement payant ce jour-là.

✓ Ouverture des équipements publics

L'ensemble des services publics et des équipements municipaux et communautaires resteront ouverts (musées, bibliothèques, piscines, patinoire…). A l'exception de l'Abbaye aux Hommes, qui fermera ses portes à partir de midi.

✓ Un dispositif d'information pour les commerçants

La boucle WhatsApp permettant d'informer les commerçants en temps réel sera maintenue.

Contact presse Ville de Caen :
En l'absence de Sophie de Floris : Alexandra BASSINAT
06 84 19 96 70 /a.bassinat@caen.fr

Des mesures de soutien aux commerçants face aux difficultés rencontrées

Conscients des difficultés rencontrées par les commerçants ces dernières semaines, les services de l'Etat et la Ville de Caen prévoient des mesures exceptionnelles pour soutenir l'activité commerciale.

Le Préfet autorisera l'ouverture dominicale des commerces du centre-ville de Caen les dimanches 8 et 15 novembre ;

À compter du lundi 2 novembre, **les nouvelles modalités de gratuité du stationnement entreront en vigueur** : une heure gratuite le mercredi et deux heures gratuites le samedi.

L'ensemble du dispositif de Noël (animation, stationnement, transports) sera annoncé le lundi 2 novembre.